



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 4 FEVRIER 2026

Date de convocation :

28/01/2026

En exercice : 29

Présents : 17

Votants : 22

L'an deux mille vingt-cinq et le quatre février à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs, Claude AYMERICH, Caroline PAGÈS, Alain MARGALET, Françoise CRISTOFOL, Jérôme PARRILLA, Naïma METLAINE, Raphaël LOPEZ, Annabelle Alessandria **adjoints**, Mmes Mrs, Alain DOMENECH, Claudie SERRE, Xavier BERAGUAS, Evelyne FUENTES, Béatrice GONZALEZ, Mélissa OBBIH, Yasmine SEBAHOUI, Valérie CRIBEILLET **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Maryse NOGUÈS (pouvoir à Françoise CRISTOFOL), Jean-Louis LIGAT (pouvoir à Claude AYMERICH), Thierry COMES (pouvoir à Caroline PAGÈS), Armande IGLESIAS (pouvoir à Evelyne FUENTES), Caroline MERLE (pouvoir à Raphaël LOPEZ).

Absents : Frédéric CRAVO, Damien OTON, Marielle ALONSO, Jean-Philippe LECOINNET, Bernard COURCELLE, Matias ROBIN, Danielle POUDADE.

M. Yasmine SEBAHOUI a été désigné comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026/06 : RAPPORT DE DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux. Des dispositions sont relatives au débat d'orientation budgétaire (DOB).

Outre les dispositions pour le budget primitif 2026, le DOB doit présenter un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés et la structure et la gestion de la dette.

La totalité des éléments du DOB doit être transmise au président de l'EPCI intercommunale et la Communauté de Communes doit également transmettre les éléments de son ROB aux communes membres. L'article 107 prévoit une note de synthèse à joindre au budget primitif et au compte administratif.

Présentation du Débat d'Orientations Budgétaires pour la commune.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des orientations budgétaires pour l'année 2026, même si ces dernières seront complétées et ajustées par le nouveau conseil municipal, après les élections de mars 2026.

Entendu le rapport,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

ACTE la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires 2026 de la commune

AUTORISE le Maire à signer tous documents à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 4 février 2026

Le Maire,




W.BURGHOFFER